

<b>GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## **Insecticide FERENCE<sup>MC</sup>**

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes nuisibles indiqués qui s'attaquent au gazon (terrains de golf et gazonnières seulement) et aux plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur.

### **PRINCIPE ACTIF**

Cyantraniliprole ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **33656**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

*[Label]*

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

**Délai de sécurité (DS) : NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées (dans les gazonnières et là où les plantes ornementales sont cultivées) pendant le délai de sécurité de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

Éviter d'inhaler les vapeurs, la poussière et le brouillard de pulvérisation et de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf) comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs (y compris les parcs et les terrains de jeux) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser dans les autres zones gazonnées résidentielles y compris les pelouses résidentielles, les jardins, les terrains de jeux, les cimetières et les écoles.

Lire les étiquettes des produits utilisés dans tout mélange en cuve et respecter les directives, les précautions et les limites les plus restrictives.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête. Porter des gants résistant aux produits chimiques si un contact avec les buses du pulvérisateur est nécessaire.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. En cas d'éclaboussures, laver IMMÉDIATEMENT la peau atteinte à grande eau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants à l'eau savonneuse avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après l'application, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ou utiliser des produits du tabac (y compris fumer) durant l'utilisation du produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée.

## 6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)).

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit sécurisé, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.

**NE PAS** entreposer dans les zones résidentielles.

## 8.0 NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Mettre l'équipement de protection approprié avant de procéder au nettoyage des lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (Voir le NUMÉRO EN CAS D'URGENCE) pour plus d'informations.

En cas de déversements ou de fuites - Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Épandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec un matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux exigences provinciales.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

## 9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

FERENCE<sup>MC</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

**GROUPE 28 INSECTICIDE**

## **Insecticide FERENCE<sup>MC</sup>**

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes nuisibles indiqués qui s'attaquent au gazon (terrains de golf et gazonnières seulement) et aux plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur.

### **PRINCIPE ACTIF**

Cyantraniliprole ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **33656**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

*PAMPHLET*

## Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR .....</b>	<b>1.0</b>
<b>PREMIERS SOINS .....</b>	<b>2.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....</b>	<b>3.0</b>
<b>PRÉCAUTIONS .....</b>	<b>4.0</b>
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI) .....</b>	<b>5.0</b>
<b>PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>6.0</b>
<b>ENTREPOSAGE .....</b>	<b>7.0</b>
<b>NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT .....</b>	<b>8.0</b>
<b>ÉLIMINATION .....</b>	<b>9.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....</b>	<b>10.0</b>
<b>MODE D'EMPLOI.....</b>	<b>11.0</b>
<b>Renseignements généraux .....</b>	<b>11.1</b>
<b>Application par voie terrestre .....</b>	<b>11.2</b>
<b>Directives de mélange .....</b>	<b>11.2.1</b>
<b>Application avec pulvérisateur de grande culture.....</b>	<b>11.2.2</b>
<b>Application avec pulvérisateur dorsal (muni d'une lance ou d'une rampe)</b> .....	<b>11.2.3</b>
<b>Application par mouillage du sol .....</b>	<b>11.2.4</b>
<b>Application avec pulvérisateur à jet porté .....</b>	<b>11.2.5</b>
<b>Application à l'aide d'équipement d'irrigation (CHIMIO-IRRIGATION) ...</b>	<b>11.2.6</b>
<b>Zones tampons .....</b>	<b>11.3</b>
<b>Gestion de la dérive et exigences relatives à la pulvérisation .....</b>	<b>11.4</b>
<b>MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE .....</b>	<b>12.0</b>
<b>Gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières seulement).....</b>	<b>12.1</b>
<b>Plantes ornementales à l'extérieur (y compris les fleurs coupées) – application foliaire .....</b>	<b>12.2</b>
<b>Plantes ornementales en serre (y compris les fleurs coupées) – application foliaire</b> .....	<b>12.3</b>
<b>Plantes ornementales en serre (y compris les fleurs coupées) – application par mouillage / chimio-irrigation.....</b>	<b>12.4</b>
<b>GESTION DE LA RÉSISTANCE .....</b>	<b>13.0</b>

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

**Délai de sécurité (DS) : NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées (dans les gazonnières et là où les plantes ornementales sont cultivées) pendant le délai de sécurité de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

Éviter d'inhaler les vapeurs, la poussière et le brouillard de pulvérisation et de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf) comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs (y compris les parcs et les terrains de jeux) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser dans les autres zones gazonnées résidentielles y compris les pelouses résidentielles, les jardins, les terrains de jeux, les cimetières et les écoles.

Lire les étiquettes des produits utilisés dans tout mélange en cuve et respecter les directives, les précautions et les limites les plus restrictives.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête. Porter des gants résistant aux produits chimiques si un contact avec les buses du pulvérisateur est nécessaire.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. En cas d'éclaboussures, laver IMMÉDIATEMENT la peau atteinte à grande eau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants à l'eau savonneuse avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après l'application, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ou utiliser des produits du tabac (y compris fumer) durant l'utilisation du produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée.

## 6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)).

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit sécurisé, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.

**NE PAS** entreposer dans les zones résidentielles.

## 8.0 NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Mettre l'équipement de protection approprié avant de procéder au nettoyage des lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (Voir le NUMÉRO EN CAS D'URGENCE) pour plus d'informations.

En cas de déversements ou de fuites - Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Épandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec un matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux exigences provinciales.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

## 9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'insecticide FERENCE est un concentré en suspension qui peut être utilisé pour la suppression et la répression des insectes qui s'attaquent au gazon (terrains de golf et gazonnières seulement) et aux plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur.

Ne pas utiliser sur d'autres surfaces gazonnées en milieu résidentiel, y compris les pelouses, les jardins, les terrains de jeu, les cimetières et les cours d'école.

## **11.0 MODE D'EMPLOI**

### **11.1 Renseignements généraux**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

### **11.2 Application par voie terrestre**

#### **11.2.1 Directives de mélange**

##### **Étapes du mélange :**

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser l'insecticide FERENCE et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.

5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.

### 11.2.2 Application avec pulvérisateur de grande culture

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

#### Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Des buses à jet en éventail de 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou ceux recommandés par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir la qualité de couverture de cible voulue. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes d'un calibre inférieur à celles de la classification « moyenne » de l'ASABE.
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### Nettoyage du pulvérisateur

##### Avant la pulvérisation

Avant d'utiliser l'insecticide FERENGE, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

##### Après la pulvérisation

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus d'insecticide FERENGE sécher dans l'équipement d'application.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage. Il est recommandé de procéder de la manière suivante.

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 11.2.3 Application avec pulvérisateur dorsal (muni d'une lance ou d'une rampe)

Le produit peut être appliqué avec la plupart des pulvérisateurs dorsaux ou portatifs basse pression. **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un nébulisateur manuel, un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

### 11.2.4 Application par mouillage du sol

S'assurer que l'insecticide FERENCE a bien rejoint la zone d'enracinement afin d'optimiser l'absorption du produit, son transfert dans la plante et la suppression des ravageurs.

#### Directives relatives à l'application

1. Préparer la solution de mouillage en fonction de la culture et du ravageur à traiter (section 12).
2. Appliquer sur un milieu humide. Appliquer suffisamment de produit pour bien mouiller le milieu de culture, sans qu'il y ait de débordement ni de lessivage depuis le contenant.
3. Irriguer avec précaution pendant les 7 jours suivant le traitement pour éviter toute perte de matière active présente dans le contenant.

### 11.2.5 Application avec pulvérisateur à jet porté

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

#### **Directives de pulvérisation**

1. Volume d'eau : Appliquer selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale lorsque les fruits ont atteint des stades de développement plus avancés.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir des gouttelettes de taille « fine » (selon l'ASABE).

3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard de pulvérisation ne doit pas dépasser le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 11.2.6 Application à l'aide d'équipement d'irrigation (CHIMIO-IRRIGATION)

Ce produit NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ QU'AVEC des microasperseurs à basse pression et par irrigation goutte-à-goutte en surface ET SEULEMENT aux doses indiquées sur la présente étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation, y compris les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte enfouis en permanence (c.-à-d. une gaine perforée enfouie à plus de 15 cm de la surface). Ce produit PEUT toutefois ÊTRE appliqué à l'aide d'une gaine perforée de surface si celle-ci est enfouie à moins de 15 cm de la surface. **NE PAS** appliquer l'insecticide FERENGE à l'aide d'un système d'irrigation raccordé physiquement à un aqueduc public. L'insecticide FERENGE ne peut être appliqué à l'aide d'un système d'irrigation **alimenté** par un aqueduc public **que si** l'eau est emmagasinée dans un réservoir avant l'ajout des pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

Le système d'irrigation **doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée**. Toute distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présents dans la récolte. Le système **doit être étalonné pour appliquer uniformément les doses indiquées**. Communiquer avec le fabricant ou le distributeur de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage. L'arrêt et le rajustement du système de chimio-irrigation ne doivent être effectués que par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Diluer l'insecticide FERENGE dans le réservoir à raison d'au moins 5 parties d'eau pour une partie d'insecticide FERENGE. L'injection d'un plus grand volume d'une solution plus diluée permet habituellement un étalonnage plus précis des doseurs. Mesurer la quantité de pesticides dans l'eau d'irrigation pendant le cycle d'irrigation.

#### Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette

1. Le système doit être étalonné pour appliquer uniformément les doses indiquées. Pour toute question concernant l'étalonnage, communiquer avec le fabricant de l'équipement.
2. Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.

3. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif anti-retour fonctionnel à fermeture automatique et rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
4. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.
5. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
6. La pompe de la conduite d'irrigation ou à eau doit être munie d'un manostat fonctionnel qui arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue jusqu'à un point où la distribution des pesticides est compromise.
7. Les systèmes doivent être munis d'un appareil de dosage, comme une pompe volumétrique ou un injecteur à venturi, qui assure une injection uniforme du produit, qui est conçu en fonction du produit et qui est fait de matériaux compatibles avec celui-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
8. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter, sauf dans le cas de la chimio-irrigation goutte-à-goutte.
9. La conduite d'injection des pesticides doit être située en aval des filtres (vers le champ) afin d'éviter toute contamination hors site par les pesticides ou toute erreur d'application à la suite du rétrolavage des filtres.
10. Utiliser un réservoir réservé à l'injection des pesticides plutôt que de mélanger les pesticides dans le réservoir servant au mélange des engrais ou d'autres produits non pesticides appliqués avec le système de chimio-irrigation. Le risque de problèmes d'incompatibilité qui pourraient entraîner des erreurs d'application est ainsi réduit.
11. Injecter l'insecticide FERENCE au centre de la conduite d'eau pour assurer un mélange complet et rapide. Pour ce faire, on peut utiliser un « tube d'injection » muni d'un clapet antiretour.

#### Directives pour les systèmes d'irrigation à MICROASPERSEURS BASSE PRESSION ET D'IRRIGATION GOUTTE-À-GOUTTE

L'insecticide FERENCE doit être appliqué selon le calendrier indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs du mode d'emploi et non selon le calendrier d'irrigation. Les techniques d'étalonnage et d'application suivantes sont fournies à titre de référence et ne constituent aucunement une garantie d'adaptation pour une application par microasperseurs basse pression ou avec du matériel d'irrigation goutte-à-goutte. Vérifier auprès des organismes de réglementation provinciaux et autres organismes concernés afin de savoir s'il existe des restrictions sur l'utilisation avant d'appliquer des produits chimiques agricoles à l'aide d'équipement d'irrigation.

1. Les sections du système d'irrigation doivent être étalonnées séparément afin que l'on puisse déterminer le temps qu'il faut à l'eau pour se déplacer dans le système et s'assurer que tous les diffuseurs du système débitent la même quantité d'eau.
2. N'utiliser que de l'équipement d'injection sous pression ou à venturi.
3. Déterminer la superficie qui sera traitée par chaque section du système d'irrigation.
4. Mesurer le débit de chaque diffuseur ou de chaque gaine perforée se trouvant le plus près et le plus loin du point d'injection.
5. Pour l'étalonnage, substituer un détergent à lessive concentré au mélange d'insecticide FERENCE dans le réservoir d'injection (solution). Pour étalonner le système, il est

important d'utiliser le même volume de solution savonneuse que le volume de solution d'insecticide FERENGE que l'on prévoit appliquer. Le détergent formera des bulles à la sortie des diffuseurs. Vérifier le temps s'écoulant avant l'apparition des bulles aux diffuseurs les plus rapprochés et les plus éloignés. Si le temps écoulé est inférieur à 2 minutes entre les deux extrémités, rajuster le coefficient de dilution et/ou le débit d'injection.

#### Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application

1. Avant de procéder à l'étalonnage, faire fonctionner le système jusqu'à ce que tous les diffuseurs laissent s'écouler le même débit ou jusqu'à ce que le système atteigne sa pleine pression.
2. Préparer une solution indicatrice à base de détergent en utilisant la même dose d'agent indicateur que le volume d'insecticide FERENGE qui sera utilisé dans le mélange.
3. Régler l'injecteur de façon à appliquer la solution indicatrice selon la dose d'injection qui sera utilisée au moment de l'application de l'insecticide FERENGE.
4. Fixer une section de 30 cm de conduite flexible sur le diffuseur le plus rapproché du point d'injection et une autre section de 30 cm sur le diffuseur le plus éloigné. Surveiller les deux diffuseurs afin de déterminer le temps qui s'écoulera avant l'apparition de la solution indicatrice colorée.
5. Commencer à injecter la solution indicatrice. Mettre l'extrémité libre des conduites flexibles dans un petit récipient. Débuter le chronométrage dès l'apparition de la solution indicatrice colorée. Arrêter le chronométrage lorsque la solution indicatrice cesse de s'accumuler dans le récipient.
6. Si le temps s'écoulant entre l'apparition de la solution indicatrice au diffuseur le plus rapproché et au diffuseur le plus éloigné n'excède pas 2 minutes, la couverture sera comparable. Si ce n'est pas le cas, procéder à des ajustements en augmentant le taux de dilution, c.-à-d. en utilisant un ratio eau/insecticide FERENGE supérieur à 5:1, ou régler l'injecteur pour obtenir un débit plus lent.
7. Une fois que le système est étalonné, diluer la quantité requise d'insecticide FERENGE avec de l'eau et tout autre produit d'association dans le réservoir d'injection à un taux de dilution minimal de 5 parties d'eau pour 1 partie d'insecticide FERENGE. Pour plus de détails, suivre les directives relatives au mélange et à l'équipement présentées dans la section **Directives de mélange** de la présente étiquette.
8. Ne commencer à injecter l'insecticide FERENGE dans le système que lorsque tous les diffuseurs affichent le même débit ou lorsque le système a atteint sa pleine pression.
9. Injecter la solution d'insecticide FERENGE dans le système au début de la période d'irrigation dans 1,5 à 2,5 cm d'eau.

### **11.3 Zones tampons**

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon. L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol ne requièrent pas une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs,

rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection :		
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
<b>Pulvérisateur de grande culture</b>	Gazon et plantes ornementales		1	1	1
<b>Pulvérisateur à jet porté</b>	Plantes ornementales	Début de la croissance	3	1	2
		Fin de la croissance	2	1	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associés à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

#### 11.4 Gestion de la dérive et exigences relatives à la pulvérisation

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf) comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs (y compris les parcs et les terrains de jeux) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pour la protection des habitats non ciblés, éviter toute pulvérisation hors cible ou toute dérive vers un plan d'eau ou d'autres habitats vulnérables sur le plan environnemental. L'interaction entre les facteurs relatifs à l'équipement et à la température détermine le risque de dérive du produit pulvérisé. Il revient au préposé à l'application de tenir compte de tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant le traitement.

## 12.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

### 12.1 Gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières seulement)

<b>GAZON (y compris les terrains de golf et les gazonnières seulement)</b>	
<b>RAVAGEURS</b>	Suppression du charançon du pâturin annuel
<b>DOSE (mL/ha)</b>	877-1462
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<p>Pour la suppression préventive des charançons du pâturin annuel, appliquer l'insecticide FERENCE à l'éclosion des premiers stades larvaires, quand les ravageurs pénètrent dans les gaines du gazon.</p> <p>Pour la suppression curative des charançons du pâturin annuel au cours de l'été, l'insecticide FERENCE peut être appliqué à n'importe quel stade larvaire asynchrone. Des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour supprimer les larves aux derniers stades larvaires.</p> <p>Utiliser l'insecticide FERENCE dans le cadre d'un programme s'échelonnant sur toute la saison pour prévenir les dommages causés au gazon par les générations de larves de charançon du pâturin annuel ayant survécu à l'hiver et les suivantes. Consulter le représentant local de Syngenta, le spécialiste ou le conseiller en lutte antiparasitaire de la région pour obtenir les toutes dernières informations sur l'utilisation de l'insecticide FERENCE pour la suppression des larves de charançon du pâturin annuel.</p>
<b>RAVAGEURS</b>	Suppression des calandres et de la tipule des prairies
<b>DOSE (mL/ha)</b>	585-1169
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<p>Appliquer l'insecticide FERENCE dès l'apparition des calandres adultes au printemps. Des doses plus fortes peuvent être nécessaires à la fin du printemps.</p> <p>Appliquer l'insecticide FERENCE entre le milieu de l'été et l'automne pour supprimer la génération d'automne de larves de tipule dans les gazons. La dose la plus élevée peut être requise pour supprimer les larves de tipule lorsque le traitement est effectué en automne.</p>
<b>RAVAGEURS</b>	Répression de la punaise des céréales
<b>DOSE (mL/ha)</b>	1462
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Pour la répression de la punaise des céréales, appliquer l'insecticide FERENCE avant l'éclosion des œufs.
<b>RAVAGEURS</b>	Répression des larves de hanneton européen, scarabée japonais et hanneton commun
<b>DOSE (mL/ha)</b>	585-1169
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Appliquer l'insecticide FERENCE pour la répression préventive et curative précoce des larves de hanneton européen, scarabée japonais et hanneton commun. Pour une efficacité optimale, traiter à partir du pic de vol des adultes jusqu'à l'éclosion des œufs de la principale espèce de coléoptère ciblée. Pour décider de la pertinence d'un traitement, s'appuyer sur le suivi du site au fil des ans, les dossiers ou les expériences des années passées, les résultats d'activités de piégeage d'adultes au cours de la saison ou d'autres méthodes. L'application à des doses plus fortes peut être nécessaire pour la répression curative lorsque des larves aux stades intermédiaires (moins sensibles) sont présentes. Irriguer le gazon immédiatement après l'application s'il n'y a pas de précipitations pour permettre au produit de se déplacer dans le sol.

<b>GAZON (y compris les terrains de golf et les gazonnières)</b>	
<b>RAVAGEURS</b>	Répression de légionnaire d'automne et vers-gris noir
<b>DOSE (mL/ha)</b>	585-875
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<p>L'insecticide FERENGE assurera une répression curative et résiduelle de légionnaire d'automne et vers-gris noir dans le gazon. Pour obtenir une efficacité optimale, attendre 24 heures après l'application pour effectuer l'arrosage (irrigation) ou la tonte du gazon.</p> <p>Lorsque la zone traitée est maintenue à une hauteur de tonte supérieure à 2,5 cm, l'utilisation de plus fortes doses peut être nécessaire lorsque les populations de ravageurs sont importantes. L'insecticide FERENGE assure une répression résiduelle à long terme de légionnaire d'automne et vers-gris noir; la durée de l'effet du produit augmente avec la dose appliquée. Pour le traitement des verts, des tertres de départ et des allées des terrains de golf, élargir la superficie traitée d'une longueur de rampe sur le périmètre de la zone traitée afin de limiter les déplacements subséquents des grandes légionnaires d'automne et vers-gris noir vers la zone traitée.</p>
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	2
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.
<b>REMARQUES</b>	<p>Appliquer à raison de 400 à 1600 L de bouillie/ha.</p> <p>Ne pas dépasser 2.25 L de produit/ha par année (450 g de m.a./ha par année).</p>

## 12.2 Plantes ornementales à l'extérieur (y compris les fleurs coupées) – application foliaire

<b>PLANTES ORNEMENTALES À L'EXTÉRIEUR (y compris les fleurs coupées) – APPLICATION FOLIAIRE</b>	
<b>RAVAGEURS</b>	Suppression des pucerons, de la punaise réticulée et des cochenilles Répression des thrips
<b>Dose de produit en mL/100 L</b>	37,5-75
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Effectuer le premier traitement avant que les populations de ravageurs causent des dommages importants à la plante hôte.
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	2
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.

**PLANTES ORNEMENTALES À L'EXTÉRIEUR (y compris les fleurs coupées) – APPLICATION FOLIAIRE**

<b>REMARQUES</b>	<p>Appliquer à des concentrations plus élevées pour une suppression ou une répression de plus longue durée ou lorsque les populations d'insectes sont importantes.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète, jusqu'à un maximum de 1000 L/ha à la plus haute concentration et 2000 L/ha à la plus basse concentration.</p> <p>Appliquer en pulvérisation foliaire (en assurant une couverture complète) pour supprimer le ravageur ciblé avant l'établissement d'une importante population et traiter de nouveau au besoin. Les applications foliaires offrent une activité systémique locale contre les insectes nuisibles. Effectuer un deuxième traitement pour maintenir la suppression en utilisant des doses plus élevées au fur et à mesure que les populations d'insectes nuisibles et que la surface du feuillage augmentent, et ce, en suivant les recommandations sur la gestion de la résistance.</p> <p>Certaines espèces végétales ou cultivars peuvent être sensibles à la bouillie pulvérisée. À défaut d'expérience locale, il convient de traiter un petit nombre de plantes et d'observer les effets phytotoxiques pendant au moins une semaine avant de traiter toute la plantation. Pour l'application foliaire du produit sur des plantes ou des cultures à couvert dense ou ayant un feuillage difficile à mouiller, l'ajout d'un agent tensioactif non ionique à raison de 0,125 à 0,25% v/v est recommandé. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Éviter de traiter si une couverture uniforme ne peut être obtenue ou s'il y a risque de dérive excessive. Si un équipement de pulvérisation à solution concentrée ou à brouillard est utilisé, s'assurer que la quantité de produit appliquée sur les zones traitées est équivalente à celle qui serait appliquée avec une solution diluée.</p>
------------------	--

**12.3 Plantes ornementales en serre (y compris les fleurs coupées) – application foliaire****PLANTES ORNEMENTALES EN SERRE (y compris les fleurs coupées) – APPLICATION FOLIAIRE**

<b>RAVAGEURS</b>	Suppression des pucerons et des cochenilles Répression des thrips et des aleurodes
<b>Dose de produit en mL/100 L</b>	37,5-75
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Effectuer le premier traitement avant que les populations de ravageurs causent des dommages importants à la plante hôte.
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	2
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	Attendre 7 jours entre les traitements.

**PLANTES ORNEMENTALES EN SERRE (y compris les fleurs coupées) – APPLICATION FOLIAIRE****REMARQUES**

Appliquer à des concentrations plus élevées pour une suppression ou une répression de plus longue durée ou lorsque les populations d'insectes sont importantes.

Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète, jusqu'à un maximum de 1000 L/ha à la plus haute concentration et 2000 L/ha à la plus basse concentration'

Ne pas dépasser 2.25 L de produit/ha par année (450 g de m.a./ha par année) pour toute les utilisations, peu importe la méthode d'application.

Appliquer en pulvérisation foliaire (en assurant une couverture complète) pour supprimer le ravageur ciblé avant l'établissement d'une importante population et traiter de nouveau au besoin. Les applications foliaires offrent une activité systémique locale contre les insectes nuisibles. Effectuer un deuxième traitement pour maintenir la suppression en utilisant des doses plus élevées au fur et à mesure que les populations d'insectes nuisibles et que la surface du feuillage augmentent et ce, en suivant les recommandations sur la gestion de la résistance.

Certaines espèces végétales ou cultivars peuvent être sensibles à la bouillie pulvérisée. À défaut d'expérience locale, il convient de traiter un petit nombre de plantes et d'observer les effets phytotoxiques pendant au moins une semaine avant de traiter toute la plantation. Pour l'application foliaire du produit sur des plantes ou des cultures à couvert dense ou ayant un feuillage difficile à mouiller, l'ajout d'un agent tensioactif non ionique à raison de 0,125 à 0,25% v/v est recommandé. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Éviter de traiter si une couverture uniforme ne peut être obtenue ou s'il y a risque de dérive excessive. Si un équipement de pulvérisation à solution concentrée ou à brouillard est utilisé, s'assurer que la quantité de produit appliquée sur les zones traitées est équivalente à celle qui serait appliquée avec une solution diluée.

L'usage dans les serres : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire aux abeilles ou aux autres arthropodes utiles, y compris ceux qui sont utilisés dans les serres. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des abeilles ou des autres arthropodes utiles se trouve dans l'endroit traité.

## 12.4 Plantes ornementales en serre (y compris les fleurs coupées) – application par mouillage / chimio-irrigation

<b>PLANTES ORNEMENTALES EN SERRE (y compris les fleurs coupées) – APPLICATION PAR MOUILLAGE / CHIMIO-IRRIGATION</b>	
<b>RAVAGEURS</b>	Suppression des pucerons, des cochenilles et des aleurodes Répression des thrips
<b>Dose de produit en mL/100 L</b>	50-75
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Mouillage du sol
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Traiter avant que les populations de ravageurs causent des dommages importants à la plante hôte.
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.
<b>REMARQUES</b>	<p>Appliquer à des concentrations plus élevées pour une suppression ou une répression de plus longue durée ou lorsque les populations d'insectes sont importantes.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour mouiller le terreau de rempotage sans que le liquide s'écoule du fond du contenant.</p> <p>Pendant l'application à l'aide d'un système d'irrigation (chimio-irrigation), s'assurer que le cycle d'arrosage est suffisamment long pour garantir que la dose d'insecticide FERENCE a été complètement évacuée du système. Les producteurs peuvent choisir d'effectuer un test colorimétrique après le traitement d'insecticide FERENCE. Une vidange complète est indiquée lorsque le colorant atteint le goutteur le plus éloigné.</p> <p>Ne pas dépasser 2.25 L de produit/ha par année (450 g de m.a./ha par année) pour toute les utilisations dans les serres peu importe la méthode d'application.</p> <p>Il est recommandé de n'appliquer le produit que sur des terreaux humides et de ne pas l'appliquer sur des terreaux secs ou saturés. Appliquer un volume suffisant de la solution du produit pour mouiller le terreau, sans que le liquide s'écoule du fond du contenant. Après l'application, procéder à une irrigation modérée. Irriguer avec précaution au cours des 10 jours suivants pour éviter la perte de matière active du fond du contenant.</p> <p>Pour un rendement optimal, ne pas appliquer la solution de mouillage sur les terreaux avant que les racines des plants repiqués aient poussé. Éviter toute lixiviation des terreaux traités dans les 7 jours suivant le traitement à défaut de quoi le rendement du produit sera diminué. Une irrigation excessive après le traitement pourrait réduire l'efficacité du produit à supprimer les insectes.</p> <p>L'usage dans les serres : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire aux abeilles ou aux autres arthropodes utiles, y compris ceux qui sont utilisés dans les serres. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des abeilles ou des autres arthropodes utiles se trouve dans l'endroit traité.</p>

### 13.0 GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide FERENCE, contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide FERENCE et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides**

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide FERENCE ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

FERENCE<sup>MC</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.